



## Contrat de travail non respecte

Par **gabyy**, le **19/02/2014** à **22:02**

contrat de travail a duree indetermine a temps partiel engage pour une duree hebdomadaire de 30 heures par semaine REMUNERATION 1222 euros brute mensuelle pour 130 heures si je fais 110 heures mensuelle il ne me paye que 110heures cela depuis 18 mois depuis janvier 2014 37heures dans le mois paye 37 il doit me licencier fin fevrier d apres ses dires ce mois ci 0 heure travaille j attend ma lettre de licenciement puis je lui reclamer la difference sur ces 18 mois

Par **P.M.**, le **19/02/2014** à **22:26**

Bonjour,

L'employeur doit respecter son engagement contractuel et a une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu ou au moins de vous payer en conséquence...

Vous pourriez effectivement demander une régularisation rétroactive sur 18 mois...

Avant de vous notifier le licenciement, l'employeur devrait vous convoquer à un entretien préalable...